



Version 2.2, 7 septembre 2022

Archives Web Suisse

Sites web représentatifs sur la Suisse

Une collection commune de bibliothèques cantonales suisses, de bibliothèques et archives spécialisées et de la Bibliothèque nationale suisse

Notice Saisie

Modifications dans le document

Version	Date	Remarque
1.0	22.02.2006	Création
1.1-1.8	03.04.2007- 05.01.2015	Diverses mises à jour
2.0	26.07.2017	Adaptation aux RDA
2.1	09.11.2017	Actualisation
2.2	07.09.2022	Actualisation Fréquence de collecte

1	Table des matières	
1	Table des matières	2
2	Introduction	3
3	Annonce - formulaire	3
4	Saisie - format et règles	8

2 Introduction

A l'aide d'un formulaire web interactif, les bibliothèques cantonales et d'autres bibliothèques spécialisées annoncent à la Bibliothèque nationale suisse les sites web qu'elles ont identifiés. Les métadonnées transmises par le formulaire sont utilisées à la Bibliothèque nationale suisse pour la saisie dans Helveticat.

Avec les outils techniques nécessaires, la Bibliothèque nationale suisse va chercher les sites web annoncés et les archive dans ses archives numériques à long terme.

Pour chaque site web, la Bibliothèque nationale suisse demande les droits pour la collecte, la saisie, l'archivage et la mise à disposition des sites web.

Les sites web sont catalogués de manière simplifiée dans le catalogue Helveticat de la Bibliothèque nationale suisse. Le but est de consigner l'appartenance à la collection Archives Web Suisse, au canton et/ou au domaine.

C'est le format MARC21 (MARCxml) qui est utilisé.

Les règles utilisées sont les RDA (Resource Description Access).

Le système de classification utilisé est la classification de Dewey à trois positions.

Les métadonnées techniques, administratives et juridiques sont enregistrées dans le Data Management des archives numériques à long terme de la Bibliothèque nationale suisse.

La collection Archives Web Suisse est interrogeable et accessible via Helveticat, le catalogue de la Bibliothèque nationale suisse, avec une interface d'utilisation séparée. L'accès est en outre possible par le catalogue local de l'institution responsable de l'annonce si cette dernière récupère les métadonnées complétées par la Bibliothèque nationale suisse et qu'elle les importe dans son propre système de bibliothèque (voir la notice Mise à disposition).

3 Annonce - formulaire

Lien: <https://www.deposit.e-helvetica.nb.admin.ch/webarchiv>

Il faut remplir un formulaire pour chaque site web à collecter.

L'institution responsable de l'annonce sélectionne la fréquence de collecte souhaitée dans le formulaire. Les versions du site web sont collectées et répertoriées de façon automatisée selon la fréquence indiquée. L'institution responsable de l'annonce ne remplit pas de formulaire pour chacune des versions d'un site web.

Si au cours du temps, le site web change d'URL, le harvester l'annonce vu qu'il ne trouve plus l'URL annoncée au départ et qu'il ne peut donc rien collecter.

- Si l'URL change suite à un changement de nom ou de serveur (p.ex. www.nb.admin.ch, précédemment www.snl.ch), la nouvelle URL est ajoutée manuellement à la notice bibliographique d'Helveticat et répertoriée dans e-Helvetica Ingest et auprès du résolveur d'URN. L'institution responsable de l'annonce ne remplit pas de formulaire pour la nouvelle URL du site web.
- Par contre, si l'URL change suite à une fusion ou à une scission (p.ex. www.bis.info, précédemment www.bbs.ch et www.svd-asd.org), le service de coordination en informe l'institution responsable de l'annonce. Si l'institution responsable de l'annonce souhaite que le site web continue d'être répertorié dans Archives Web Suisse sous sa nouvelle forme, elle doit remplir un formulaire pour le nouveau site web avec la nouvelle URL.

Lorsque vous cliquez sur le bouton Envoyer, le formulaire rempli est envoyé directement à la boîte aux lettres électronique correspondante à la Bibliothèque nationale suisse. Vous pouvez adresser vos questions sur le formulaire ou sur la procédure à webarchiv-schweiz@nb.admin.ch.

Les données saisies peuvent être sauvegardées temporairement. Une fois le formulaire envoyé, plus aucune correction n'est possible. Les métadonnées transmises ne sont en principe pas contrôlées à la Bibliothèque nationale suisse.

Le formulaire rempli est envoyé directement à l'adresse e-mail impersonnelle.

La liste ci-dessous énumère les champs du formulaire (correspond au texte d'aide du formulaire web). Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*).

URL

(*) URL

Adresse Internet (URL) du site web.

On collecte uniquement les fichiers qui se trouvent sous cette URL dans la hiérarchie.

L'URL est saisie sans "/" à la fin.

L'adresse est indiquée sans suite comme p.ex. /index.html. Exception: s'il ne faut collecter que certains sous-répertoires.

Exemple:

URL: <http://www.helvetica.ch>

- Répertoires/sous-répertoires: Lorsqu'on saisit un nom de domaine comme <http://www.rorschach.ch>, tous les documents de tous les répertoires et sous-répertoires que l'on trouve dans le domaine www.rorschach.ch sont collectés.

Une entrée sous la forme <http://www.leuk.ch/geschichte/> signifie que seuls les documents du répertoire /geschichte et de ses sous-répertoires sont collectés. Les documents se trouvant par exemple sous <http://www.leuk.ch/unterkunft/> ne sont pas collectés.

- Sous-domaines: Il faut être attentif au fait que lorsque l'on indique le nom du domaine, les sous-domaines ne sont pas collectés automatiquement. Par conséquent, si l'on indique le domaine www.be.ch, les sous-domaines comme www.erz.be.ch ou ftp.be.ch sont exclus de la collection.

- Redirects d'URL (liens redirigés): Dans Internet, des liens peuvent être redirigés. Un lien simple et facile à retenir pointe alors sur un document dont l'adresse est totalement différente du lien d'origine. Cela pose problème au moment de la collecte d'un site web. Le harvester est programmé pour ne collecter que des documents du même nom de domaine. Si le lien pointe sur un document qui se trouve en dehors du domaine, le harvester ne va pas collecter ce document. Au moment d'annoncer des sites web, il est donc important d'indiquer le lien réel du document à partir duquel il faut démarrer le harvesting. Après qu'on a saisi l'adresse simple, le lien réel s'affiche correctement dans le navigateur lorsque le document en question apparaît dans la fenêtre du navigateur.

Exemple de redirects: www.e-helvetica.ch → <http://www.nb.admin.ch/e-helvetica> ; www.jt.20min.ch → <http://www.20min.ch/unterhaltung/wettbewerbe/krimispiel>

- Contrôle des doublons: les sites web qui ont déjà été annoncés une fois sont détectés au moyen du contrôle des doublons et génèrent un avertissement. Le contrôle des doublons vérifie le nom de domaine et inclut différentes variantes du protocole et du service internet (http, https, www, sans www ...). Si l'URL est identique à l'URL de l'avertissement, on stoppe l'annonce, si l'URL ressemble, mais n'est pas identique à l'URL de l'avertissement, on continue l'annonce.

Exemple:

Entrée: <http://www.unifr.ch>

Message: Ces URLs ont déjà été annoncées: "<http://studies.unifr.ch>", "<http://www.unifr.ch>", "<http://www.unifr.ch/nouvellesnouvelles>", "<https://www3.unifr.ch/alma-georges>", "<http://www.e-codices.unifr.ch>"

- Liens externes: Les liens externes, à savoir des parties d'un site web qui se trouvent en dehors du nom de domaine, ne sont pas collectés. Il faut les annoncer séparément si l'on veut qu'ils soient collectés.

- Versions linguistiques: Si les différentes versions linguistiques se trouvent sous le même nom de domaine, le site web est collecté dans son intégralité. Il suffit de l'annoncer une seule fois. Si les versions linguistiques se trouvent sous des noms de domaine différents, il faut annoncer chacune des versions.

Exemple de versions linguistiques sous le même nom de domaine: <http://www.humanrights.ch/home/de> -- <http://www.humanrights.ch/home/fr>

Exemple de versions linguistiques sous des noms de domaine différents: <http://www.zaemeschtimme.ch> – <http://www.voterensemble.ch>

Titre

(*) Titre

Titre principal du site web.
Le titre du site web peut être saisi comme titre principal. On peut aussi composer le titre soi-même. Il devrait être pertinent et individuel.
Les règles et l'orthographe de la langue sont respectées.
La première lettre du champ est écrite en majuscule.

Exemples:

Titre: Nef + Co. AG

Titre: Stadturnverein Bern STB

Titre dans d'autres langues (titre parallèle)

Titre principal du site web dans d'autres langues.
S'il y a un titre dans une autre langue, on l'indique sous la même forme que le titre principal.

Les règles et l'orthographe de la langue sont respectées.
La première lettre du champ est écrite en majuscule.

Exemple:

Titre: Les vins du Valais

1e titre dans d'autres langues: Die Walliser Weine

Collectivité

Collectivité

Auteur-collectivité du site web.

Une collectivité est indiquée s'il s'agit du site web d'une collectivité et que cette dernière est citée nommément dans le titre ou comme productrice.

L'entrée se fait selon les règles en vigueur dans l'institution responsable de l'annonce. L'on indique d'éventuelles codifications (à l'exception du premier \$\$a). L'on ne saisit pas d'étiquette de champ.

Exemples:

Collectivité: Okutex AG

Collectivité: Basel-Landschaft. \$\$b Amt für Kultur

Collectivité: 710 1_ \$\$a Basel-Landschaft. \$\$b Amt für Kultur

Numéro GND

Si la codification contient un numéro GND, ce dernier est séparé de la collectivité et indiqué séparément.

Exemple:

Collectivité: Kanton Zürich \$\$b Amt für Justizvollzug

Numéro GND: (DE-588)10056390-9

Producteur/trice (éditeur/diffuseur)

(*) Nom

Nom du producteur ou de la productrice du site web.

Les producteurs/trices sont responsables du contenu du site web. Les institutions responsables de la réalisation technique du site web ne sont pas prises en compte.

Les producteurs/trices se trouvent la plupart du temps sous Contact, Services ou Impressum.

Si l'on ne trouve pas de producteur/trice, on peut reprendre la collectivité depuis les services d'enregistrement suivants :

- noms de domaine se terminant par .ch : <https://www.nic.ch>

- autres noms de domaine : <https://www.whois.com/whois>

Le nom est repris tel quel du site web.

La première lettre du champ est écrite en majuscule.

Exemple:

Nom: Bischoff Textil AG

(*) Lieu

Siège principal du producteur ou de la productrice du site web.

Chaque producteur/trice se voit attribuer un lieu.

Le lieu doit être noté dans le site web (des liens complémentaires tirés

par exemple de l'impressum sont également valables), sinon il est indiqué entre crochets carrés.

Si le lieu n'est pas connu, le pays ou le continent peuvent également être indiqués entre crochets carrés.

La première lettre du champ est écrite en majuscule.

Exemples:

Lieu: Sion

Lieu: [Zurich]

Lieu: [Suisse]

(*) Canton

Le canton dans lequel se trouve le siège principal du producteur ou de la productrice du site web.

Chaque producteur/trice se voit attribuer un canton.

Le canton est déterminé à l'aide du menu déroulant.

Si le lieu est à l'étranger, choisissez 'pas de canton'

Exemples:

Canton: ag

Canton: nok (pas de canton si le lieu du producteur est à l'étranger)

(*) Pays

Le pays dans lequel se trouve le siège principal du producteur ou de la productrice du site web.

Chaque producteur/trice se voit attribuer un pays.

Le code pour la Suisse doit toujours être indiqué en première position.

Le pays est déterminé à l'aide du menu déroulant.

Exemple:

Pays: sz

Interlocuteur/trice pour l'attribution des droits (adresse e-mail)

Interlocuteur/trice pour l'attribution des droits du site web.

Sur le site web, il y a souvent une adresse e-mail qui appartient au producteur ou à la productrice (par exemple sous "contact").

L'on préférera une adresse e-mail impersonnelle à une adresse e-mail personnelle. Les adresses de webmasters ne sont pas indiquées.

Exemple:

Interlocuteur/trice pour l'attribution des droits: info@fischbacher.ch

Autres indications

(*) Langue

Langue dans laquelle le site web est écrit.

Un site web est plurilingue s'il en existe une grande partie dans l'autre langue.

Un résumé n'est pas considéré comme une autre langue.

Pour les sites web dans d'autres langues qui se trouvent sur un autre serveur, on remplit un formulaire par langue.

La langue est déterminée à l'aide du menu déroulant.

Exemple:
Choix: Allemand / Français / Anglais
Affichage dans le formulaire: ger / fre / eng

(*) Dewey

La classification décimale de Dewey est déterminée à l'aide du menu déroulant.

Exemple:
Dewey: 350

Mot-matière

Mot-matière se rapportant au site web.
Si le site web est multilingue, les mots-matières et les mots-clés peuvent être indiqués dans plusieurs langues.
L'indexation se conforme aux règles en vigueur dans l'institution responsable de l'annonce (thésaurus, listes de mots-matières etc.).
D'éventuelles codifications sont aussi indiquées (à l'exception du premier \$\$a). L'on ne saisit pas d'étiquette de champ.

Exemples:
Mot-matière: Textilhandel
Mot-matière: Kanton Genf \$\$0 (DE-588)4020138-7 \$\$2 gnd
Mot-matière: Cernier (Suisse, NE) \$\$v [document électronique] \$\$2 rero
~~Mot-matière: 659 \$\$a Cernier (Suisse, NE) \$\$v [document électronique] \$\$2 rero~~

(*) Fréquence de collecte

Fréquence de collecte du site web.
Il s'agit d'indiquer si le site web doit être collecté une seule fois, tous les 4 ans, tous les 2 ans ou une fois par année (pour des cas exceptionnels définis). La fréquence de collecte par défaut est "tous les 2 ans".

Pour les sites web représentant le canton en tant que collectivité territoriale, la fréquence de collecte est toujours "tous les 2 ans".

La collecte répétée peut aussi être arrêtée. Dans ce cas, il y a lieu de contacter le service de coordination d'Archives Web Suisse (webarchiv-schweiz@nb.admin.ch).

4 Saisie - format et règles

Le format utilisé est MARC21, version suisse.¹

Les règles utilisées sont les RDA (Resource Description Access).

¹ <https://www.nb.admin.ch/snl/fr/home/informations-professionnels/cataloguer/formel.html>

La saisie à la Bibliothèque nationale suisse se fait selon une profondeur de catalogage Minimal Level qui contient les principaux éléments des RDA. Les publications collectées dans le cadre de la collection Archives Web Suisse ne sont ni annoncées dans la bibliographie nationale "Le Livre suisse", ni indexées par des mots-matière.

La saisie dans Helveticat est automatisée. Les métadonnées du formulaire, qui sont en MARCxml, sont directement chargées dans Helveticat sous forme de notices MARC21. Quelques informations supplémentaires sont ajoutées automatiquement.

Dans Helveticat, une notice bibliographique est créée par site web annoncé.

Pour la description bibliographique dans Helveticat, on utilise seulement les métadonnées qui ont été transmises par le formulaire. En principe, les métadonnées bibliographiques ne sont ni contrôlées, ni complétées à la Bibliothèque nationale suisse.

Le contrôle des autorités constitue l'exception. Les entrées normalisées de noms de collectivités sont vérifiées ultérieurement dans Helveticat et adaptées selon la pratique de catalogage en vigueur à la Bibliothèque nationale suisse. Si l'institution responsable de l'annonce enregistre dans son catalogue local les métadonnées bibliographiques qui lui sont livrées en retour, elle peut reprendre les entrées des noms de collectivités telles qu'elle les a livrées à l'origine. Il en va de même de l'indexation matières.

L'appartenance des sites web à la collection Archives Web Suisse et à l'institution responsable de l'annonce est établie par l'attribution de codes d'extraction.

Le système de classification utilisé est Dewey (trois positions), selon les règles en vigueur à la Bibliothèque nationale suisse.

Les métadonnées techniques, administratives et juridiques sont enregistrées dans le data management des archives numériques à long terme de la Bibliothèque nationale suisse.